287
30

290
20

294
35

57
30

73
90c

80

58
a
150

10c

60
30

20c

62
25

30c

67
20

50c

68
30

72
80

142
1

143
10

146
10

147

148
15

149
10

149
100

Papier
Blanc

148
0
15

TIMBRE FISCAL 16 FRANCS

TIMBRE FISCAL 16 FRANCS

157
0
8

TIMBRE FISCAL 35 FRANCS

150

151 5

153 8

155

156 5

157 8

158 0 90

159 10

160 160 0 3

161 10

164 164 0 8

165 5

166 0 10

168 0 10

99 50 filigr

93 50 filigr.

96 60 filigr

BANQUE SCALBERT DUPONT
S.A. au capital de 250.000.000 F.
1€ EC46777
2€ NR46776

TIMBRE FISCAL
50c
25c
1 FRANC
1,20 FRANC
2 FRANCS
2.40 FRANCS
3 FRANCS
5 FRANCS
20c
40c
60c
1,50 FRANC
1,80 FRANC
4 FRANCS
7 MARS
8 SEPT 1983
9 FVR 1955

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE
FISCAL
1
FRANC

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

79
30

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

127
2

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

TIMBRE FISCAL 2 FRANCS

82
0
40

TIMBRE FISCAL 3 FRANCS

TIMBRE FISCAL 3 FRANCS

TIMBRE FISCAL 3 FRANCS

TIMBRE FISCAL 3 FRANCS

TIMBRE FISCAL 4 FRANCS

TIMBRE FISCAL 5 FRANCS

TIMBRE
FISCAL
5
FRANCS

TIMBRE
FISCAL
5
FRANCS

TIMBRE
FISCAL
5
FRANCS

TIMBRE
FISCAL
5
FRANCS
TIMBRE
FISCAL
5
FRANCS

TIMBRE
FISCAL
6
FRANCS
TIMBRE
FISCAL
6
FRANCS

6
FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 8 FRANCS

TIMBRE FISCAL 9 FRANCS

TIMBRE FISCAL 9 FRANCS

TIMBRE FISCAL 9 FRANCS

TIMBRE FISCAL 9 FRANCS

TIMBRE FISCAL 9 FRANCS

337
25

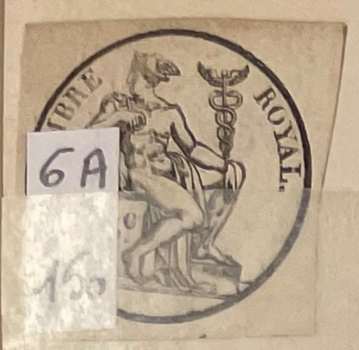

6A

150

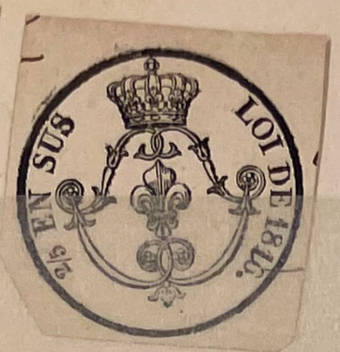

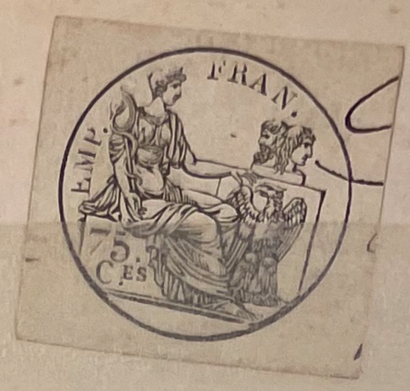

n°8

60

Perforés C.L.
n° 262 + 137.

TIMBRE DE DIMENSION 10F 80

TIMBRE DE DIMENSION 10F 80

TIMBRE DE DIMENSION 10F 80

TIMBRE DE DIMENSION 10F 80

TIMBRE DE DIMENSION 14F 40

TIMBRE DE DIMENSION 6 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 12 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 5 FRANCS 8 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 8 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 7F 20

TIMBRE DE DIMENSION 16 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 6 FRANCS 4 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 7F 20

TIMBRE DE DIMENSION 5 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 7,50 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 10 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 15 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 20 FRANCS

TIMBRE DE DIMENSION 30 FRANCS

127

TIMBRE DE DIMENSION 5F 40

TIMBRE DE DIMENSION 12 FRANCS

TIMBRE DE
DIMENSION
6
FRANCS

TIMBRE DE
DIMENSION
8
FRANCS
5
FRANCS

TIMBRE DE
DIMENSION
9
FRANCS

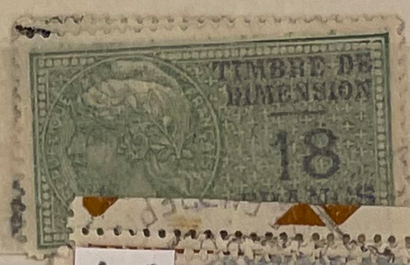
TIMBRE DE
DIMENSION
18

TIMBRE DE
DIMENSION
36
FRANCS

149
10

TIMBRE DE
DIMENSION
8
FRANCS
5
FRANCS

TIMBRE DE
DIMENSION

TIMBRE DE
DIMENSION
8
FRANCS

153
5

TIMBRE DE
DIMENSION
10
FRANCS

TIMBRE DE
DIMENSION
20
FRANCS

1874
147
40

FILATURE DE LIN & DE COTON A.BADIN & FILS — 2F — 1000F A 4000F

COMPTOIR DE L'INDUSTRIE LINIÈRE — 2.50 — 4000F A 5000F

FILATURE DE LIN & DE COTON A.BADIN & FILS — 3F — 4000F A 6000F

BERNER & NIELSEN — 4 — 23 JUIN 1907

5F — 5000F A 10000F

10F — 10000F A 20000F

20F — 20000F A 30000F

25F — 40000F A 50000F

PARIS 100F ET AU DESSOUS 5 MAR 1920

AU DESSUS DE 100F JUSQU'A 200F 40c

AU DESSUS DE 200F JUSQU'A 300F 60c EFFETS NEGOCIABLES ET NON NEGOCIABLES 20c POUR 100F

AU DESSUS DE 500F JUSQU'A 600F 1F 20

5c

10c

15c

20c

SECTEUR ELECTRIQUE — SIEGE SOCIAL BILLY-MONTIGNY — 25 MAI 1926 — PAS-DE-CALAIS

30c

40c

50c

60c

80c

80c

90c

Paris le 1er Octobre 1921

EBENISTERIE DE PRECIS P. LAGADEC 2F — 8 JAN 1926 — 9, RUE BAUDRICOURT PARIS-XIIIe

4Frs

5F

7F

8Fre

9F

10F

15F

20F

25F

30F — 15 DEC 19

50F

100F

QUITTANCES.REÇUS
FRANCE
10
CENTIMES
ET DECHARGES
TIMBRE
25c
QUITTANCES
REPUBLIQUE FRANÇAISE
2/10 ENGUS
cen. 50.
QUITTANCES
AU DESSUS DE 200F
JUSQU'A 500F
2%
QUITTANCES
100F ET AU DESSOUS
25c
REÇUS D'OBJETS
QUITTANCES
MULTIPLES
5F
20F

TAXE-PAIEMENTS
20c AU DESSUS DE 10 F JUSQU'A 100 F
TAXE-PAIEMENTS
20c AU DESSUS DE 10 F JUSQU'A 100 F
40c AU DESSUS DE 100 F JUSQU'A 200 F
Pour acquit

60c AU DESSUS DE 200 F JUSQU'A 300 F
80c AU DESSUS DE 300 F JUSQU'A 400 F
1F AU DESSUS DE 400 F JUSQU'A 500 F

80c AU DESSUS DE 400 F JUSQU'A 500 F
1F60 AU DESSUS DE 500 F JUSQU'A 800 F
2F AU DESSUS DE 800 F JUSQU'A 1.000 F
CONTRÔLE
20c AU DESSUS DE 10 F JUSQU'A 100 F
20c AU DESSUS DE 10 F JUSQU'A 100 F
40c AU DESSUS DE 100 F JUSQU'A 200 F

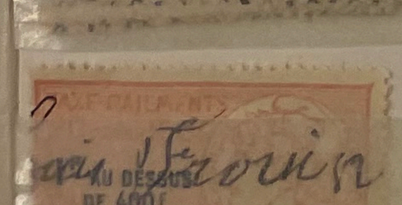
AU DESSUS DE 400 F JUSQU'A 500 F

1c

2c

2c

2c

10c

15c

20c

25c

30c

45c

50c

65c

70c

75c

80c

85c

90c

95c

1f

1f 25

1f 50

2f

3f

4f

5f

6f

7f

9f

10f

20f

30f

50f

100f

IMPÔT SUR LE REVENU
3 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
5 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
10 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
15 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
20 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
25 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
30 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
35 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
40 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
45 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
50 c.
IMPÔT SUR LE REVENU
10 F
IMPÔT SUR LE REVENU
2 FRANCS
TIMBRE FISCAL
3 FRANCS
IMPÔT SUR LE REVENU
4 F
IMPÔT SUR LE REVENU
50 F
IMPÔT SUR LE REVENU
100 F
IMPÔT SUR LE REVENU
20 F
IMPÔT SUR LE REVENU
30 F
IMPÔT SUR LE REVENU
40 F
IMPÔT SUR LE REVENU
50 F
IMPÔT SUR LE REVENU
100 F
IMPÔT SUR LE REVENU
200 F
IMPÔT SUR LE REVENU
300 F
IMPÔT SUR LE REVENU
10 F
IMPÔT SUR LE REVENU
10 F
IMPÔT SUR LE REVENU
40 F
IMPÔT SUR LE REVENU
10 F
IMPÔT SUR LE REVENU
10 F
IMPÔT SUR LE REVENU
40 F

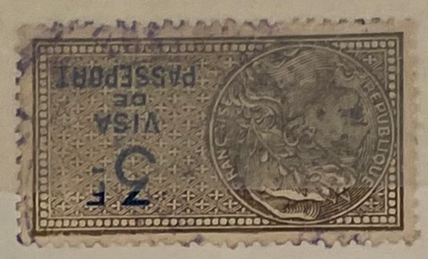
VISA
DE
PASSEPORT
7F
50
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L. POISSONNIER
NOTAIRE
ROUBAIX

ACTES DE L'ÉTAT CIVIL ET EXPÉDITIONS
PAPIER SPÉCIAL
3F 2/10
DAUSSY

AC 09513

2E

République Française

Au Nom du Peuple Français

Pardevant Me Louis Poissonnier

notaire à Roubaix soussigné

A Comparu :

Monsieur albert **Degrave** sans profession, demeurant à Roubaix, rue de Lannoy n° 174

Agissant au nom et comme mandataire de Monsieur Emile Henri **Degrave** son père, propriétaire, demeurant à Templeuve (Belgique) rue aux Pois n° 3, en vertu des pouvoirs qu'il lui a donnés aux termes d'un acte sous seings privés en date à Templeuve du vingt neuf décembre mil neuf cent vingt, enregistré et demeuré joint à la minute d'un acte reçu par Me Poissonnier, notaire soussigné, le trente un août mil neuf cent vingt trois, contenant bail par M. Degrave à Mlle Pérez

Lequel a par les présentes **accordé en Bail à Loyer** pour une durée de quinze années entières et consécutives à compter du premier août mil neuf cent vingt six

A Monsieur Bronislaw **Blandzinski** chauffeur, demeurant à Roubaix, rue des Longues Haies n° 253 époux de Madame Maria **Labis**

Premier rôle

M.

„ Enregistré à Roubaix (A. C.)
„ volume 293 folio 106 n°: 502
„ le quatre septembre mil neuf cent vingt six
„ Reçu cent francs cinquante deux centimes, dé-
cimes compris.

Le Receveur,

(signé:) Degand.

„ **En Conséquence** le Président de la
„ République Française mande et ordonne à
„ tous huissiers sur ce requis de mettre les présentes
„ à exécution; aux Procureurs Généraux et aux
„ Procureurs de la République près les Tribunaux
„ de

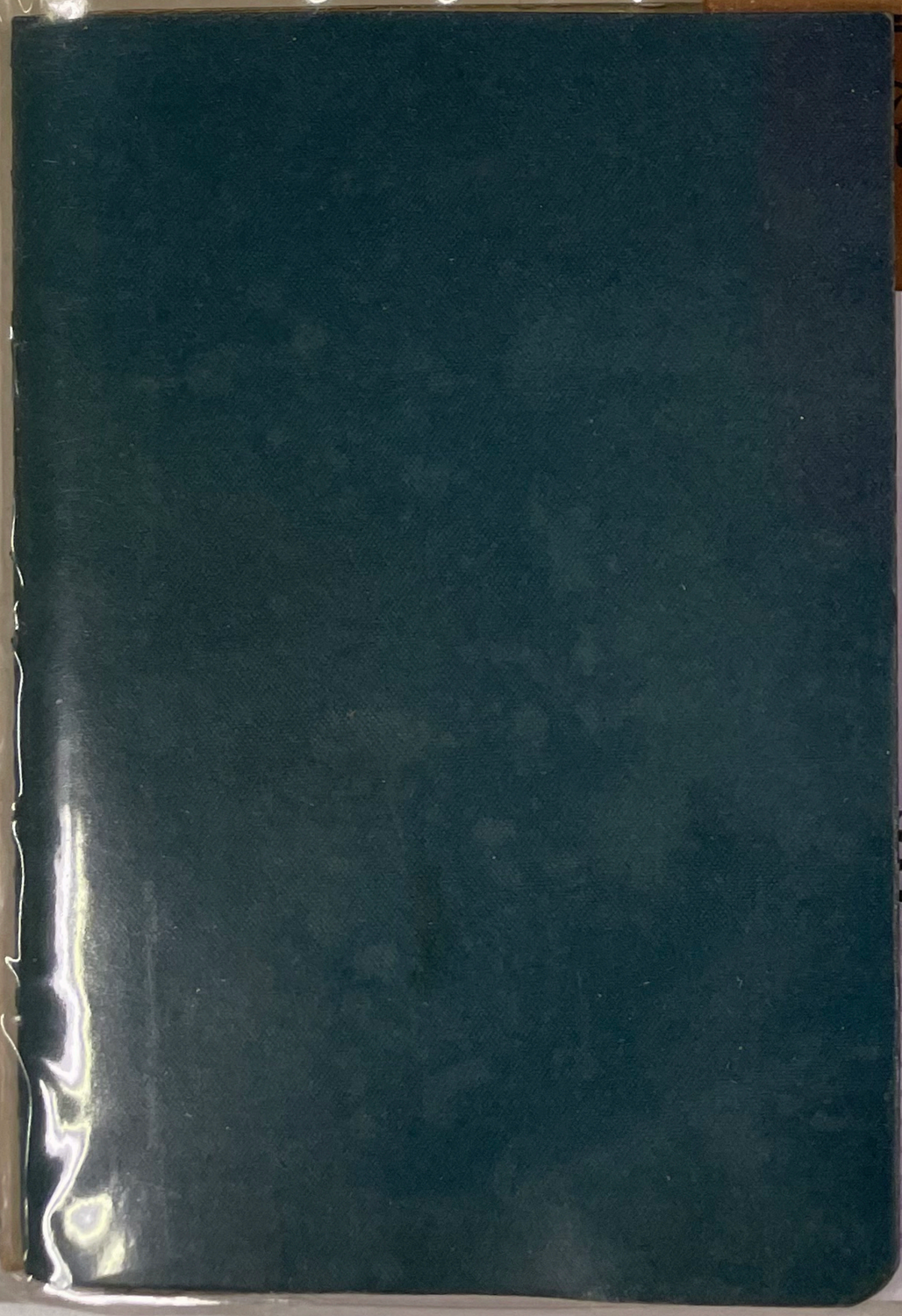

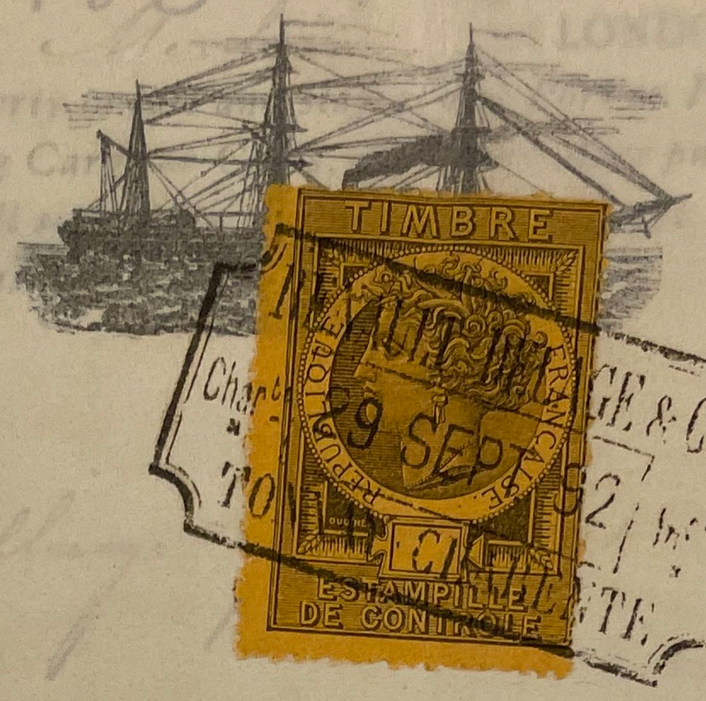
TIMBRE
REPUBLIQUE FRANÇAISE
29 SEPT
ESTAMPILLE
DE CONTROLE

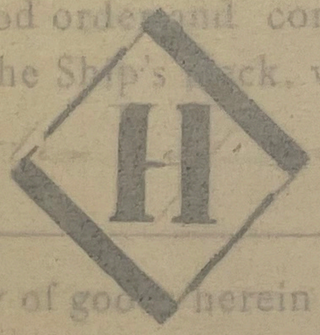

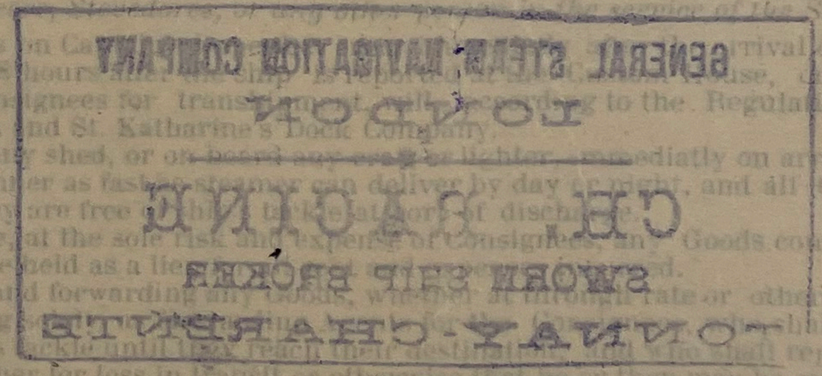
GENERAL STEAM NAVIGATION COMPANY
LONDON
CHARTERING
SWORN SHIP BROKER
TOWNAY-CHARENTE

Je Lefievre — Maître après Dieu, du Navire nommé le Léopold
— à présent devant Dunkerque pour, du premier tems convenable, suivre mon voyage, sous la garde de Dieu, jusqu'au devant de la ville de Bordeaux là où sera ma décharge, confesse avoir reçu dans mon dit Navire, et sous le franc tillac d'icelui, de vous M. Choquet fils

Deux cens soixante quatre hectolitres charbon de terre, suivant
Acquis à Caution de cette Douane dont je suis responsable

Il me sera accordé dix jours
de décharge à compter de
jours Lazaret
dont disponible

Payé à Lavrin
pour L'acquit
la Caution
12 mai 1842

le tout bien conditionné et marqué de la marque ci à côté, que je promets délivrer en même forme, sauf les périls et fortunes de la mer, à Messieurs Hollaray frères à Bordeaux ou à leur ordre, en me payant pour mon fret la somme de Quatre francs tous compris du tonneau de onze Hectolitres comble en outre les avaries, suivant les us et coutumes de la mer; & pour l'accomplissement de ce que dessus, j'ai obligé et oblige par cette ma personne, mes biens et mon dit Navire, avec les dépendances d'icelui, en foi de quoi j'ai signé Trois Connaissements d'une même teneur, l'un d'iceux accompli, demeurent les autres de nulle valeur. Fait à Dunkerque le 28 Décembre 1841.

Lefievre

CONTREVENANT
PRÉNOMS
NÉ (E) LE
A
ADRESSE
COMMUNE
PROFESSION
CODE POSTAL
DÉP. PAYS
SEXE
EPOUSE

CODE POSTAL

DÉLIVRÉ LE A

ÉPOUSE SEXE

DÉPT PAYS

PARTIE A CONSERVER

VOLET A CONSERVER PAR LE CONTREVENANT POUR JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

CONTRAVENTION LE 20/03/92 A 16 h 19023244

AGENT 910 SERVICE SP

CONTRAVENTION AU STATIONNEMENT		LIEU D'INFRACTION Contour Rou
INTERDIT MATÉRIALISÉ		COMMUNE TOURCOING
UNILATÉRAL NON OBSERVÉ MATÉRIALISÉ		NATURE DE L'INFRACTION
DOUBLE FILE		Code des arrêtés municipaux
ARRÊT AUTOBUS		R26/15 du CP
STATION DE TAXIS		ticket au sol retouré
PASSAGE PIÉTONS		Face à l'horodateur
SUR TROTTOIR		
PROLONGÉ DE PLUS D'UNE HEURE		
DÉFAUT DE DISQUE		
TEMPS DÉPASSÉ		
STATIONNEMENT NON PAYÉ	X	

RENAULT 1 | CITROEN 2 | PEUGEOT 3

VW 4 | FIAT 5 | OPEL 6 | FORD 7

AUTRES 8 — GENRE OU MODÈLE 205

IMMATRICULATION — CHIFFRES 5984 LETTRES MT DÉPT. 59 — ÉTRANGER

Cas n° 1

POUR LE RÈGLEMENT DE CETTE CONTRAVENTION, SUIVEZ LES INDICATIONS PORTÉES SUR LA CARTE-LETTRE

T.A. 75,00 — Partie à conserver DR35185

LE CONTREVENANT EST INFORMÉ :

- QU'IL A UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION, LORSQUE LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CE FORMULAIRE FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT INFORMATISÉ (*ARTICLE 34 DE LA LOI 78 - 17 DU 06 JANVIER 1978*).
- QUE CE DROIT D'ACCÈS S'EXERCE :
  - SOIT AUPRÈS DE L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE.
  - SOIT AUPRÈS DU COMPTABLE DU TRÉSOR, SEULEMENT DANS LE CAS OU CELUI-CI EST CHARGÉ DU RECOUVREMENT DE L'AMENDE.

Remis au Commissariat Central
4/04/92

VOLET À CONSERVER PAR LE CONTREVENANT POUR JUSTIFICATIF DU PAIEMENT

CONTRAVENTION LE 17/03/92 A 15 h 21 44368465

AGENT 2207 SERVICE POLICE MUNICIPALE

CONTRAVENTION AU STATIONNEMENT		LIEU D'INFRACTION face au n°1, rue Léguyer.
INTERDIT MATÉRIALISÉ	X	COMMUNE ST. Brieuc DÉPT. 22
UNILATÉRAL NON OBSERVÉ MATÉRIALISÉ		NATURE DE L'INFRACTION Stationnement interdit
DOUBLE FILE		par Cerceaux
ARRÊT AUTOBUS		
STATION DE TAXIS		R. 36 du CR / R 610.5 du CR
PASSAGE PIÉTONS		R. 233. 1 du CR
SUR TROTTOIR		
PROLONGÉ DE PLUS D'UNE HEURE		
DÉFAUT DE DISQUE		
TEMPS DÉPASSÉ		
STATIONNEMENT NON PAYÉ		

RENAULT 1 | CITROËN 2 | PEUGEOT 3

VW 4 | FIAT 5 | OPEL 6 | FORD 7

AUTRES 8 — GENRE OU MODÈLE clio

IMMATRICULATION — CHIFFRES 7403 LETTRES TX DÉPT. 22 — ÉTRANGER

Cas n° 1

POUR LE RÈGLEMENT DE CETTE CONTRAVENTION, SUIVEZ LES INDICATIONS PORTÉES SUR LA CARTE-LETTRE

T.A. 75,00 — Partie à conserver KT33222

LE CONTREVENANT EST INFORMÉ :

- QU'IL A UN DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION, LORSQUE LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS CE FORMULAIRE FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT INFORMATISÉ (*ARTICLE 34 DE LA LOI 78-17 DU 06 JANVIER 1978*).
- QUE CE DROIT D'ACCÈS S'EXERCE :
  - SOIT AUPRÈS DE L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRÈS LE TRIBUNAL DE POLICE.
  - SOIT AUPRÈS DU COMPTABLE DU TRÉSOR, SEULEMENT DANS LE CAS OÙ CELUI-CI EST CHARGÉ DU RECOUVREMENT DE L'AMENDE.

PARTIE A CONSERVER

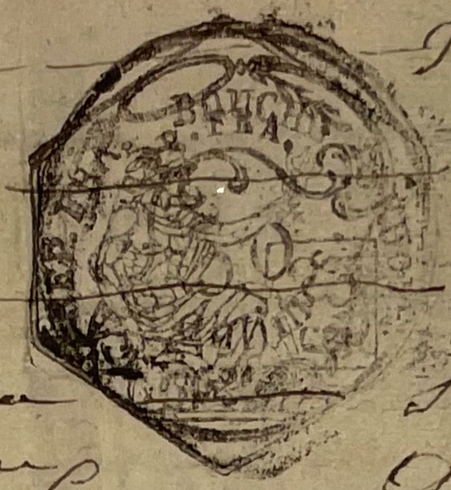

Marseille Le 24 Messidor an 10

A été Chargé en Nom De Dieu & de
Sauvement au Port de Cette Ville
Par Mrs Lubbé & Bubaton pour Compte
De qui il appartiendra Sur la Tartane appellée
La Marie Capne Georg Destean allant a
Agde pour Consigner au porteur du Connoissement
Savoir

S
N°1 a 4
MB

Quatre Balles Chanvre Floret de Boulogne
Pesant Ensemble poid de Cette Ville
Neuf quintaux — — — B 900 .

Remis au Capne Lauquit a Caution Dte.
Et ayant Reu le tout Sec & Bien Conditionné
Sujet a Pertes Dont Sois Sans autre D.L.C
Pour Mrs Mrs Lubbé & Bubaton
André

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

N° 2843

taires de contravention

on aux règles de stationnement et de circulation
t des amendes forfaitaires d'un montant de 50 F,
par des personnes spécialement commissionnées
de base gratuit, dont elles sont comptables envers
se réapprovisionner dès que leur stock de timbres
gratuit ou de réapprovisionnement sont présentées

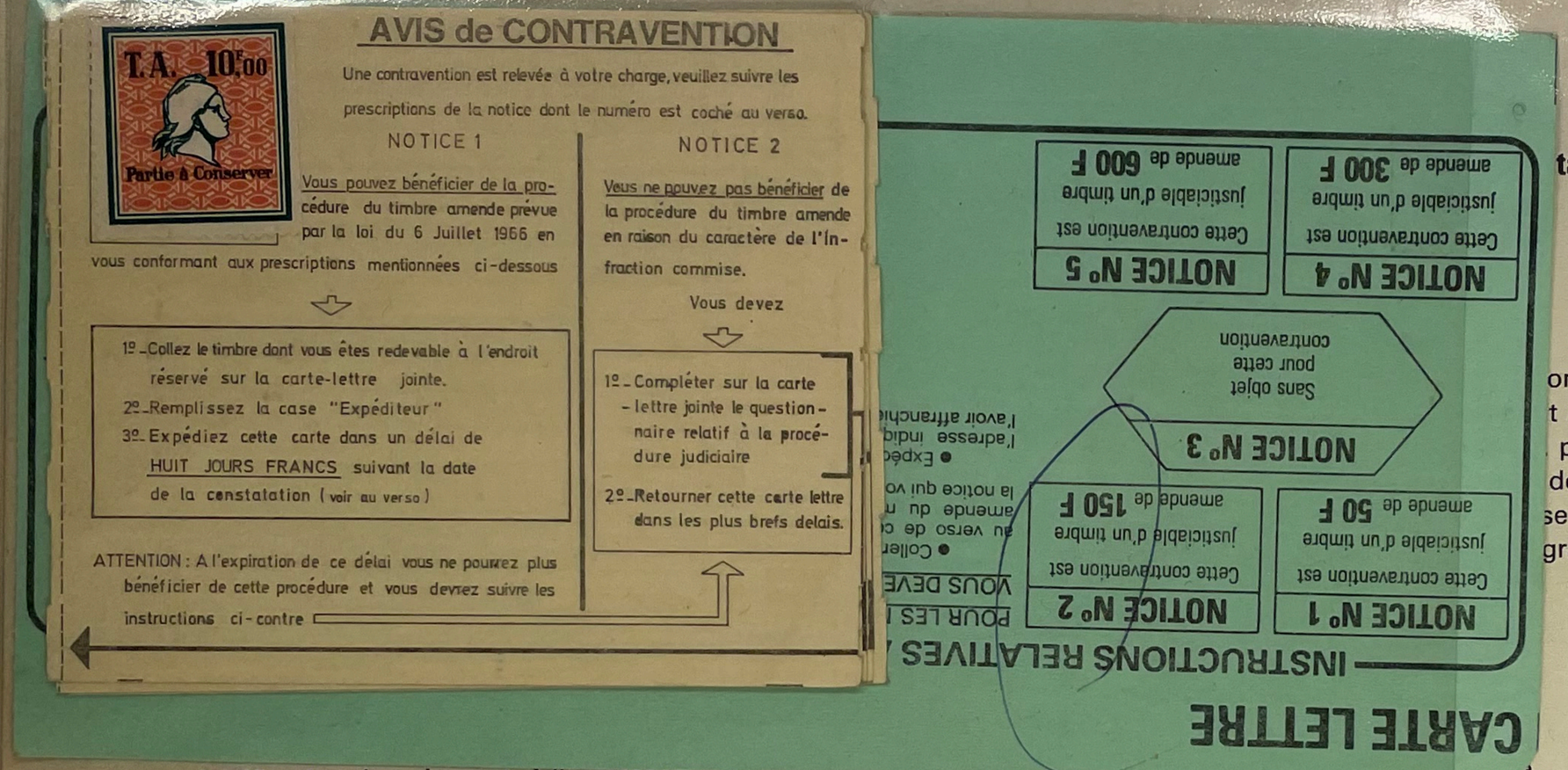

justification du paiement, à l'emplacement prévu à cet effet [illegible] par le contrevenant ;

— la plus grande, celle de droite, porte les mots « Partie à envoyer » ; elle est collée sur l'autre volet de l'avis de contravention, à l'emplacement prévu à cette fin au-dessus de l'adresse du destinataire.

Reproduction du timbre entier

L'attention des personnes participant à la vente de ces timbres spéciaux est appelée tout particulièrement sur le fait que ces deux éléments doivent être remis non détachés aux acquéreurs ; il convient, pour cela, de découper les feuilles d'après les dentelures et non suivant le trait continu séparant les deux parties d'un même timbre.

OBSERVATIONS :

1. La possibilité de payer les amendes au moyen de timbres n'existe que pour certaines contraventions : le contrevenant doit par conséquent vérifier, d'après les indications auxquelles renvoie le numéro porté en bas et à droite de la partie de l'avis de contravention à conserver, qu'il est autorisé à utiliser ce mode de paiement.
2. L'avis de contravention, revêtu du timbre-amende et *affranchi au tarif lettre « pli urgent »,* doit être renvoyé suffisamment tôt pour parvenir au Service destinataire dans les quinze jours de la constatation de la contravention ou, le cas échéant, de l'envoi de l'avis de contravention.

La reproduction d'un avis de contravention timbré, figurant au verso du présent imprimé, montre comment doivent être utilisés les timbres spéciaux.

N° 2843 — IN 1 077160 0 91 F — Mars 1981

IMMATRICULATION	7914991 CONTRAVENTION	DÉPt	ARRt	SERVICE	DATE JOUR	DATE MOIS

CONTREVENANT

NOM	ÉPOUSE	
PRÉNOMS		SEXE
NÉ (E) LE	A	DÉPt PAYS
ADRESSE		
COMMUNE		CODE POSTAL
PROFESSION		NATIO-NALITÉ
PERMIS DE CONDUIRE N°	DÉLIVRÉ LE	A

TITULAIRE CARTE GRISE OU PROPRIÉTAIRE OU CIVILEMENT RESPONSABLE

NOM	ÉPOUSE	
PRÉNOMS		SEXE
NÉ(E) LE	A	DÉPt PAYS
ADRESSE		
COMMUNE		CODE POSTAL
PROFESSION		NATIO-NALITÉ
PERMIS DE CONDUIRE N°	DÉLIVRÉ LE	A

N° CERFA: 10-0059

TA 50.00 R F — PARTIE A ENVOYER — AT 01 232

TIMBRE POSTE TARIF LETTRE

DESTINATAIRE

CARTE LETTRE

INSTRUCTIONS RELATIVES AU REGLEMENT DES CONTRAVENTIONS

NOTICE N° 1
Cette contravention est justiciable d'un timbre amende de 50 F

NOTICE N° 2
Cette contravention est justiciable d'un timbre amende de 150 F

NOTICE N° 3
SANS OBJET POUR CETTE CONTRAVENTION

NOTICE N° 4
Cette contravention est justiciable d'un timbre amende de 300 F

NOTICE N° 5
Cette contravention est justiciable d'un timbre amende de 600 F

MOD. 0050 0042 P

POUR LES NOTICES 1.2.4.5.

VOUS DEVEZ:

- Coller, à l'endroit réservé au verso de cette carte, un timbre amende du montant indiqué dans la notice qui vous est désignée.
- Expédier cette carte à l'adresse indiquée au verso après l'avoir affranchie.

- A défaut de paiement par timbre amende dans le délai de 15 jours vous serez redevable de plein droit d'une amende pénale fixe de:

NOTICE N° 1	120 frs.	NOTICE N° 2	250 frs.
NOTICE N° 4	500 frs.	NOTICE N° 5	800 frs.

- La vente des timbres amende est assurée par les débitants de tabac et les comptables du Trésor Public (Perception, etc...)

- Si vous contestez la réalité de la contravention vous devez dans le délai de 15 jours, transmettre à l'adresse indiquée:
  – Une lettre simple précisant les motifs de votre réclamation
  – La présente carte dont vous aurez complété le questionnaire (sans timbre amende).
  – L'avis de contravention qui vous a été remis en même temps.
- En cas de rejet de cette réclamation le procès verbal sera transmis au tribunal de police.

PARTIE A EXPEDIER

CONTRAVENTION le_____ à_____ h_____ 7914991

N° CERFA 10059

CONTRAVENTION AU STATIONNEMENT	
INTERDIT MATERIALISE	01
UNILATERAL NON OBSERVE MATERIALISE	02
DOUBLE FILE	50
ARRET AUTOBUS	51
STATION DE TAXIS	52
PASSAGE CLOUTE	53
SUR TROTTOIR	54
PROLONGE DE PLUS D'UNE HEURE	03
DEFAUT DE DISQUE	04

Agent: _____ Service: _____

Lieu d'infraction _____

Commune: _____ Dépt. _____

Motif: _____

TA 50.00 — Partie à Conserver — AT 01 231

RENAULT 1	CITROËN 2	PEUGEOT 3	SIMCA CHRYSLER 4	
FIAT 5	OPEL 6	FORD 7		
AUTRES 8				

IMMATRICULATION

CHIFFRES	LETTRES	DEPARTEMENT

ÉTRANGER:

Pour le règlement de cette contravention, suivez les indications portées dans la notice numéro [ ]

Ce volet doit être conservé par le contrevenant.

Emplacement où est porté le numéro de la notice dans laquelle est indiqué le tarif de l'amende

PARTIE A CONSERVER

50F

TOURCOING le 27

BGN Ane BVD
22 Jan 1926
214.524

B.P.F. 233,50

Ordre
TOURCOING

Veuillez payer contre ce Mandat
BANQUE GÉNÉRALE DU NORD la Somme
de Deux cent trente trois francs 50/100

Valeur en marchandises

A Monsieur Ch. Odoux
Rue de la Latte
No 1163 Tourcoing

SANS FRAIS MOTIF DE REFUS

DÉPOT DE FONDS
0355
TOURCOING

AFFICHES
15c

JEAN RICHMOND & Cie
SUCCESSEURS DE PAUL SIX
TOURCOING (NORD)

GUINCHELESE
Jean RICHMOND

CAUTIONNE
30c

Le ROUBAIX
Par Délégation

Lith. Th. Valckenaere & Cie, Tourcoing

Quittance

quittance

Reçu de Monsieur Faure,
Notaire à Cholet, la somme
de Deux cent un francs
pour 6 mois d'intérêts
dûs par M. Dassin; pd.
Jeanne d. Ire a Cholet;
176,88 H. Coutteaux, Dont quittance
Cholet ce 29 juin 1926.

25c

20F

29 juin 1926

EFFETS NÉGOCIABLES

29 juin 1926

AFFAIRES

75c

IMPÔT SUR LE REVENU

29 juin 1926

4F

10c

29 juin 1926

EFFETS NÉGOCIABLES

TIMBRE FISCAL

29 juin 1926

50c

12
407
101
24,12
201
24,12

Notaire à
cent dix
d. Intérêts
Pauline Marie
échus le
Vendôme,
t quittance
1926.